



## Le 8 mars n'est ni la fête de la femme, ni la fête des mères ou encore moins la Saint-Valentin !

### 8 MARS : JOURNEE INTERNATIONALE DE LUTTE POUR LES DROITS DES FEMMES

Cette journée est **le moment de faire un bilan des avancées ou reculs sur la place des femmes dans la société**, les droits des femmes et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles étant des révélateurs de son état. Pour l'année écoulée, de manière non exhaustive :

- Le mouvement de contestation « Femme ! Vie ! Liberté ! » se poursuit en Iran,
- Les femmes payent le prix fort dans les nombreux conflits dans le monde,
- Les femmes luttent en Pologne, aux USA et ailleurs... pour reconquérir le droit à l'IVG, et en France pour que des moyens suffisants soient déployés,
- Le monde du cinéma français vit un séisme, grâce au courage d'actrices qui osent parler de ce qu'elles ont vécu, mettant en jeu leur carrière...

### QUE S'EST-IL PASSE CETTE ANNEE A ST ?

[VOIR LA VIDEO](#) 📺

L'avancée majeure c'est la condamnation de ST prononcée par la Cour d'Appel de Grenoble le 26 octobre 2023 pour 10 femmes salariées de Grenoble et de Crolles. Outre la reconnaissance de la discrimination de genre pour ces 10 femmes, le juge reconnaît que la discrimination des femmes à ST est un phénomène général dans l'entreprise, et que les outils sensés traquer ces discriminations sont inopérants. Le jugement reste à finaliser en 2024, concernant le repositionnement salarial de ces salariées.



Nous constatons des retards de carrière pour de nombreuses femmes, des écarts de salaire qui stagnent, une visibilité toujours aussi faible de femmes à ST, et un manque catastrophique de femmes dans les instances dirigeantes, mais ST ne s'attaque toujours pas aux problèmes de fond et mise sa stratégie sur la com' et le transfert de responsabilité :

- A des organismes extérieurs types associations patronales (« *Elles bougent* »...),
- Sur les individus via des campagnes de communication sur les biais, les stéréotypes... qui relèvent de comportements individuels et permet à ST de se laver les mains des problèmes collectifs.

### CONSTRUISONS LA SUITE ENSEMBLE

Si la victoire en appel marque une étape décisive car elle appuie ce que la CGT dénonçait depuis des années, cela ne suffira pas à changer radicalement la situation des femmes chez ST.

**Nous proposons à toutes les femmes de ST de nous contacter** pour voir ensemble comment la victoire de quelques-unes peut se transformer en avancées pour toutes.

**Nous souhaitons créer un réseau de femmes pour partager les situations de chacune et des informations générales, discuter de propositions communes, et décider des actions qui permettront de transformer la victoire juridique en avancée collective.**

Alors rejoignez-nous !

[FORMULAIRE DE CONTACT](#) 📄



La démarche de la CGT : Proposer, Agir et Négocier



## UN FEUILLETON FEMINISTE DANS LES PROCHAINS JOURS !

La nouvelle série que tout le monde attend, à découvrir prochainement sur le site de la CGT ST France : <https://stmicro.reference-syndicale.fr/>

Vous saurez tout sur la procédure juridique engagée par 11 femmes militantes CGT : le contenu des décisions, la critique des éléments de langage de ST, les articles parus dans la presse, et surtout les suites à donner à l'arrêt de la Cour d'Appel.

Si ST en minimise la portée (« c'était il y a longtemps, ces femmes ne sont plus à ST (ce qui est faux ! Seulement trois salariées sur onze ont quitté ST), ce sont juste des décisions individuelles »), dans les faits, cet arrêt a une portée qui dépasse le cadre de l'entreprise. Il ouvre des perspectives autant pour les femmes salariées de ST que pour toutes les autres, qui pourront utiliser cette jurisprudence pour faire valoir leurs droits.

Alors n'hésitez pas à ne manquer aucun épisode !

## EN ATTENDANT LA REVOLUTION, LA DIRECTION CONVOQUE LES SYNDICATS

On dit que la direction ne fait rien, mais en fait, c'est faux ! 😊 Les organisations syndicales sont convoqué.es à une série de réunions pour discuter des outils relatifs à l'égalité professionnelle.

A la première réunion en janvier, nous n'avons pas encore trop compris où la direction veut en venir. D'après elle, ces discussions n'ont rien à voir avec l'arrêt de la Cour d'Appel, qui a déclaré inopérants les outils actuels (Profil référent et OPASI), et il faudrait arriver assez vite à un résultat mais on peut aussi prendre notre temps...

La direction est donc confrontée à 3 problèmes :

- Probablement, la décision juridique qui appuie ce que la CGT a toujours dit : ces outils ne sont pas faits pour traquer les inégalités de carrières et/ou de salaire entre les femmes et les hommes. Ils comparent les femmes à l'ensemble des hommes et des femmes et ne peuvent mesurer les retards de carrière car ils se focalisent sur un coefficient/JG donné. Ces outils ratent leur cible et sont mathématiquement absurdes.
- Avec la nouvelle classification de la convention collective, ces outils ne peuvent plus fonctionner pour les opérateurs/trices et technicien.nes car les coefficients ne sont plus adaptés.
- L'OPASI, que nous ne saurions pas forcément vous décrire précisément est comme le chat de Schrödinger : on ne sait toujours pas s'il est vivant ou pas. Il aurait été utilisé mais il nécessite encore d'être retravaillé. Bref, il a de toute façon les mêmes travers que le profil référent : il est à coefficient/JG donné, et a pour référence l'ensemble des salarié.es hommes et femmes.

Pour le moment, on a quand même une première victoire ! La direction a accepté que lors de la prochaine journée de réunion en mars, François Clerc, spécialiste de la mise en évidence des discriminations et militant CGT soit présent : c'est grâce à sa méthode et ses victoires juridiques, que s'est imposée, dans les tribunaux de France, la méthode dite « Clerc » pour la reconnaissance des discriminations et le calcul des indemnités.

## LA REVOLUTION : #UNJOURSANSNOUS !

Le 8 mars prochain, journée internationale de lutte pour les droits des femmes, **la CGT, avec d'autres organisations syndicales et féministes en France et à travers la planète, appelle à une grève féministe afin de rendre visible ce que serait un jour sans femmes au travail.**

Car un travailleur sur deux est une travailleuse et elles sont jusqu'à neuf sur dix dans de nombreux secteurs et métiers à prédominance féminine, si elles s'arrêtent, tout s'arrête !

Crèches, écoles, hôpitaux, Ehpad, commerces et services... fermés. Dans chaque entreprise et administration, plus de secrétariat, plus de compta, ni de service paie... L'économie serait de fait totalement à l'arrêt !

**EN GREVE ET EN MANIFESTATION**

**8 MARS 2024**

**HOPITAL COUPLE ENFANT**

**LA TRONCHE**

**14H**



Pour plus d'actualités, le site internet de la CGT ST France : <https://stmicro.reference-syndicale.fr/>